

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Justice : Vivien-Patrice Makaga-Pea au Barreau de Paris

ENA
Libreville/Gabon

NOTRE compatriote Vivien-Patrice Makaga-Pea vient d'intégrer le Barreau de Paris. C'était à la faveur d'une cérémonie qui s'est déroulée le 24 février dernier dans la prestigieuse Bibliothèque du Barreau de la Cour d'appel de Paris sous la présidence de l'ancien ministre français de la Justice, garde des Sceaux, Dominique Perben. À cette occasion, Dr Vivien-Patrice Makaga-Pea a soumis au Premier président de la Cour d'appel de Paris qui l'a accepté son serment d'avocat, rejoignant ainsi la grande famille des " robes noires ". C'est l'aboutissement de plusieurs formations dont celle de l'École

de formation professionnelle des Barreaux de Paris (EFB). Frappé du sceau de la solennité, l'évènement s'est déroulé dans un contexte marqué par le Covid-19. En présence de plusieurs personnalités dont Liliane Massala, ambassadeur, Haut représentant du Gabon en France et Représentant personnel du président de la République auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie. Ainsi que de nombreux invités gabonais et français.

Il est à signaler qu'au nombre des conditions requises pour exercer sa profession, tout avocat doit d'abord prêter serment devant la Cour d'appel de son Barreau d'appartenance. Au cours de cet exercice, il s'engage à respecter les principes essentiels de la profession. Tradition à laquelle Vivien-Patrice Ma-



Le nouvel avocat au barreau de Paris, Vivien Péa entouré de l'ambassadeur du Gabon en France, Mme Liliane Massala, et de l'ancien ministre français de la Justice, Dominique Perben.

kaga-Pea s'est plié. Il faut dire que les choses n'ont vraiment pas tardé pour lui. En effet,

peu avant cette cérémonie, il avait rejoint en qualité d'avocat collaborateur le prestigieux

cabinet parisien spécialisé dans les litiges internationaux Betto Perben Pradel Filhol.

Synamag: Germain Nguema-Ella reconduit à la tête du syndicat



Le nouveau bureau du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag).

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

LES magistrats réunis au sein du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) ont procédé, le 26 février dernier au Palais de justice de Libreville, au renouvellement du bureau de cette organisation syndicale. Une démarche conforme aux dispositions des nouveaux statuts votés au cours du congrès du 7 mars 2019 et dont le but vise, entre autres, la légalité du fonctionnement du corps judiciaire. Le scrutin, qui s'est tenu dans un contexte particulier, a connu une issue favorable pour Germain Nguema-Ella, président de

Chambre à la Cour de cassation, qui a été reconduit à la tête du Synamag et son vice-président Justin Loundou, procureur général adjoint près de la Cour des Comptes. Ils sont secondés par Pierre Ndong-Aboghe, au poste de secrétaire général. Il faut dire que cette instance syndicale est constituée d'un bureau composé de 11 membres, tous désignés au cours d'un congrès électif. Selon les statuts de ce syndicat, ces membres ainsi élus militeront officiellement pour assurer l'indépendance de la fonction judiciaire, veiller à la défense des libertés et des principes démocratiques, informer les membres du corps judiciaire et défendre les intérêts collectifs...

Me Mindzie Mi Ngou-Milama : défendre la justice à la Cour d'appel d'Orléans

AEE
Libreville/Gabon

Me Sylvia Nelly Mindzie Mi Ngou-Milama, une compatriote qui a prêté serment à la Cour d'appel d'Orléans, chef-lieu de la région Centre-Val de Loire, près de Paris, le 8 février dernier, entend défendre les intérêts de tous dans le travail qu'elle devrait désormais effectuer quotidiennement. En considération de ce que tout le monde a droit à la justice. Après un parcours universitaire sans faute sanctionné par un doctorat en droit privé, en 2016, à l'université François-Rabelais de Tours, puis l'obtention d'un Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Capa) délivré par le président de l'École du Centre-Ouest des avocats, le 16 novembre 2018, suivie d'une inscription au barreau de Tours par délibération du Conseil de l'ordre du 13 janvier 2021, Me Sylvia Nelly Mindzie Mi Ngou-Milama est désor-



Me Sylvia Nelly Mindzie Mi Ngou-Milama au sortir de sa prestation de serment.

mais parfaitement outillée pour défendre tous les justiciables. Aussi s'agit-il, à l'instar de nombreux compatriotes excellent dans divers domaines d'acti-

té en France, notamment, d'un exemple à même d'engendrer l'émulation chez plusieurs jeunes gabonais en quête d'orientation et d'expatriation.